

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que:

Conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2019 est établi de la façon suivante :

Les séances ordinaires du Conseil municipal se tiendront le mardi et débuteront à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal, située au 134, rue Principale à Saint-Anselme

SÉANCE	DATE
Janvier	8 janvier
Février	5 février
Mars	5 mars
Avril	2 avril
Mai	7 mai
Juin	4 juin
Juillet	2 juillet
Août	6 août
Septembre	3 septembre
Octobre	1 ^{er} octobre
Novembre	5 novembre
Décembre	3 décembre

Donné à Saint-Anselme ce 13^e jour du mois de novembre 2018.

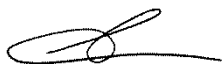


Louis Felteau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à Saint-Anselme certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 13^e jour du mois de novembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour du mois de novembre deux mille dix-huit.



Louis Felteau
Secrétaire-trésorier